



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP0371392600039	Arrêté 03/07/2026 n° URB/2026/039

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 12/06/2026	
Par :	Hervé Claveau
Demeurant à :	11 rue du grand verger 37230 LUYNES
Pour :	Modification porte de garage en fenêtre et transformation garage en cuisine
Sur un terrain sis à	11 rue du grand verger
Réf cadastrales :	AX39

référence dossier
N° DP0371392600039

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,
Vu l'arrêté N° DGS/2026/05 du 14 Avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Pascal ARRAGAIN 1er Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

Considérant l'article UB.B.2.2.2 disposant que les baies et ouvertures devront présenter des proportions plus hautes que larges,
Considérant que les dimensions de la fenêtre présentée dans le projet est plus large que haute,
Considérant que le projet vient donc en opposition au règlement sus-cité,

ARRETE

Article 1 : Il est fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 03/07/2026 N° URB/2026/039 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE D'OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP037139260039	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur Claveau, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 03/07/2026

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Pascal ARRAGAIN

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 13/7/16

- sa notification par lettre recommandée avec
accusé de réception envoyée le : 21/7/16

- sa publication sur le site internet de la

Commune le : 22/7/16